

Sols souillés à Lausanne

L'ampleur de la pollution aux dioxines dérouté les autorités

De nouveaux chiffres sur les zones touchées par les dioxines ont été révélés. 4000 parcelles

La renaturation

Lausanne. Les chiffres donnent le tournis. Et plus les analyses permettent d'affiner l'étendue des dégâts, plus les restrictions et interdictions augmentent. Le Canton et la Ville restent pourtant relativement démunis en matière de politique sanitaire et d'assainissement. Cette contamination est en effet totalement inédite en Suisse: beaucoup de questions restent sans réponse. Présentation des enjeux.

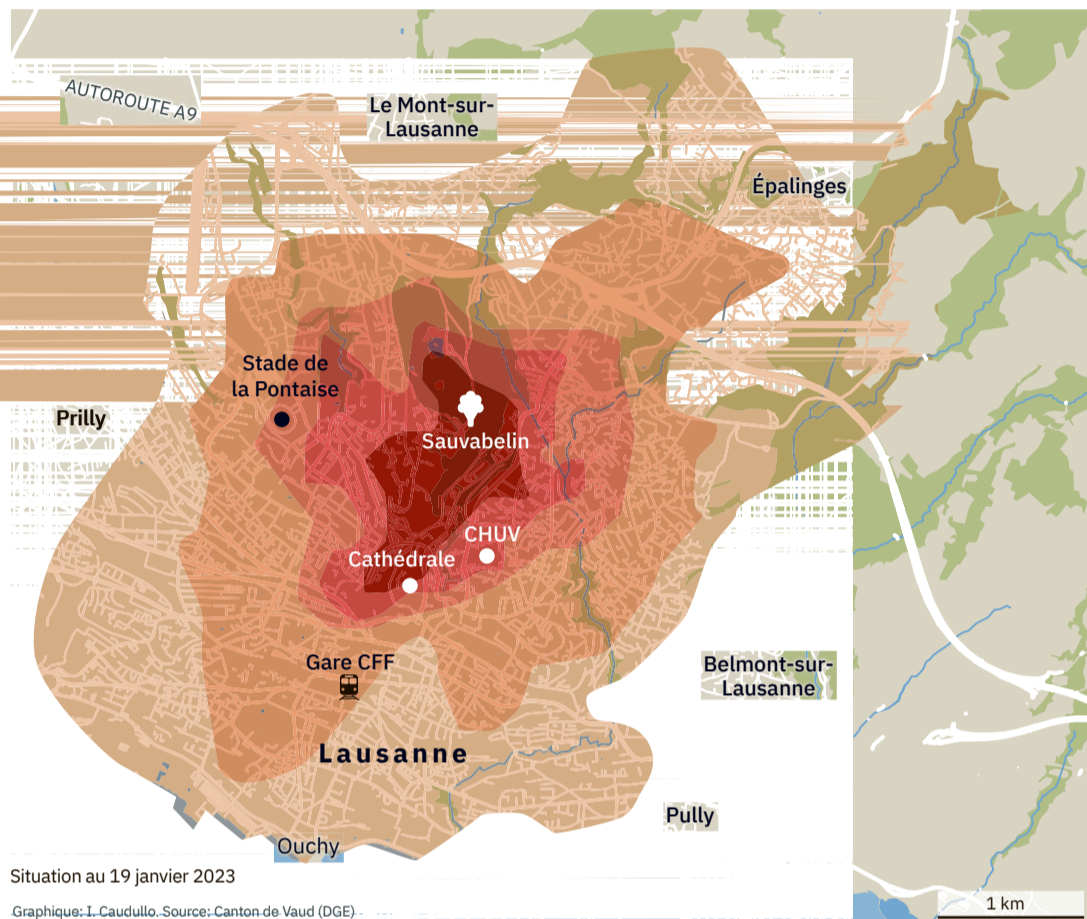
4000 parcelles

Le chef de la Direction cantonale de l'environnement industriel, Sylvain Rodriguez, a révélé jeudi pour la première fois le nombre de terrains qui se trouvent dans la zone polluée. En tout, ce sont 4000 parcelles publiques et privées qui sont plus ou moins souillées. Principalement à Lausanne, mais aussi - moins vivement - à Pully, Prilly, Épalinges et Le Mont-sur-Lausanne. Certaines sont directement exposées, d'autres - les parcelles bétonnées - pas du tout.

Tous les emplacements à risque n'ont pas encore été sondés, pour une question de coût notamment. Actuellement, 440 investigations ont été effectuées, dont 231 l'année dernière. Lorsque la valeur dépasse la limite légale, le canton doit prononcer une restriction (dès 20 ng TEQ/kg) ou une interdiction (dès 100 ng TEQ/kg) d'usage. En 2021, 37 lieux à Lausanne avaient fait l'objet d'une telle décision. Hier, le canton en a rajouté 54 sur sa liste, dont 13 propriétés privées. La notification sera envoyée par courrier postal ces prochains jours.

État de la pollution aux dioxines à Lausanne

Concentration dans le sol (ng TEQ/kg) Technique d'extraction Soxhlet



Situation au 19 janvier 2023

Graphique: L. Caudullo. Source: Canton de Vaud (DGE)

Des années de pollution

● Au printemps 2021, la Ville de Lausanne révèle la présence de dioxines dans les sols du centre-ville. La pollution a été découverte par hasard, lors de sondages de terrain à l'avenue Victor-Ruffly. L'usine d'incinération d'ordures ménagères du Vallon est désignée comme la source principale d'émission et de diffusion des polluants. Les dioxines se sont formées lors de la combustion puis se sont dispersées via les fumées. Les cheminées de l'établissement (1958-2005) qui a été remplacé par Tridel ont pendant longtemps été

dépourvues de filtres. Les premières mesures de précaution sont immédiatement décrétées. Pour être nocives, les substances persistantes doivent être ingérées à haute dose. Elles se trouvent dans les sols, puis peuvent entrer dans la chaîne alimentaire et se fixer dans les graisses. Ordre est ainsi donné aux parents d'éviter que leurs enfants ne mettent à la bouche la terre d'un terrain suspect. La consommation des œufs, de la volaille et des cucurbitacées est réduite ou interdite selon le lieu de production.

JCO

Les endroits visés sont divers. Il y a des jardins familiaux, des pelouses de particuliers, des places publiques, des forêts, des aires d'élevage. Les places de jeux pour enfants, hautement sensibles, sont toujours accessibles, mais elles bénéficient de panneaux de mise en garde depuis la découverte de la pollution début 2021. Les lieux interdits sont rares et étroits.

Ne pas manger les œufs

La santé est un autre aspect important de cette affaire. La zone dioxinée est très densifiée: ses habitants y ont fait pousser des légumes, élevé des poules. Le canton a profité de cette conférence de presse pour annoncer le durcissement de ces recommandations alimentaires. Les habitants des quartiers les plus exposés du centre-ville ne peuvent ainsi plus

du tout manger leurs œufs, volailles ou cucurbitacées. Les légumes racines doivent être soigneusement lavés et pelés avant d'être cuisinés.

«Nous sommes face à de nombreuses inconnues.»



Vassilis Venizelos, ministre chargé du dossier

Ces mesures préventives ne doivent pas faire oublier «que la population ne court pas de danger», a rappelé le médecin cantonal Karim Boubaker. Selon lui, les habitants qui suivent ces mesures ne doivent pas se ruer chez leur médecin. Certaines valeurs limites sont importantes, mais restent très éloignées de la catastrophe sanitaire de la dioxine de Seveso, en Italie, en 1976. Afin de mieux connaître la réalité du terrain lausannois, une étude épidémiologique est sur le point d'être lancée.

Assainir, mais à quel prix?

«Nous sommes face à de nombreuses inconnues», a conclu le conseiller d'État chargé du dossier, Vassilis Venizelos. La plus grande énigme reste celle de l'assainissement des sols. Faut-il nettoyer la terre ou la remplacer? Et jusqu'à quelle profondeur et selon quelle technique? Le canton annonce qu'il va tester différentes variantes. Entre-temps, les responsables des chantiers prennent déjà des mesures, comme aux Plaines-du-Loup et au Tribunal cantonal.

Personne ne connaît encore le montant de ce nettoyage et le nom du bailleur. Le principe du pollueur payeur place la Ville de Lausanne en première ligne. Le canton de Vaud est aussi impliqué. Les deux autorités ne veulent toutefois pas passer seules à la caisse. Elles comptent bien sur la révision en cours de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, qui pourrait débloquer un soutien financier de la Confédération.

«Le contexte économique exige un salaire minimum»

Travail dans le canton

Un comité demande un revenu légal de 23 francs de l'heure. Selon lui, l'urgence sociale du moment convaincra cette fois les citoyens.

La population vaudoise a toujours refusé l'instauration d'un salaire minimum, au niveau cantonal (2011) comme fédéral (2014). La troisième tentative aura-t-elle plus de succès? Des syndicats, partis de gauche et associations récemment constitués en comité le croient. Ils ont annoncé avoir déposé deux initiatives avec pour objectif un salaire minimum légal à 23 fr. par heure - 4133 fr. brut par mois pour 41 h 30 de travail hebdomadaire - indexé sur le coût de la vie dès le 1^{er} janvier de cette année. Selon un rapport cité dans le communiqué, 14% des salariés vaudois du privé touchaient en 2017 moins de 3930 fr. par mois. Aujourd'hui, environ 10% des salariés seraient concernés. Interview de la coprésidente du comité Gabriella Lima (Solidarités).

Pourquoi ce projet maintenant?

Nous vivons un moment de crise économique, avec une hausse du coût de la vie qui frappe de plein fouet les salariés les plus précaires. La grève des livreurs de Smood, il n'y a pas si longtemps, est un exemple très parlant. C'est un secteur directement concerné par les bas salaires, comme le sont l'économie domestique et la restauration. Nous n'avons toujours pas de dispositif pour combattre l'exploitation des travailleurs les plus pauvres. Le Canton a beaucoup distribué de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et leurs actionnaires. Il est temps de récompenser les salariés.

Pourquoi cette fois serait-elle la bonne?

Comme je l'ai dit, le contexte économique l'exige. Nous sortons également de deux ans de pandémie qui ont mis en lumière la grande pauvreté d'une partie de la population. Nous observons un changement de mentalité. Des cantons voisins ont accueilli très favorablement ce genre d'initiative. L'année 2023 sera marquée par la grève des femmes; dans le canton, elles sont plus de 60% à être concernées par les bas salaires. Il est donc opportun de se demander quelles mesures mettre en place pour atteindre l'égalité salariale entre hommes et femmes. Le salaire minimum en est une.

Le parlement fédéral vient de décider de faire primer les CCT étendus sur les salaires minimaux cantonaux. Votre calendrier est-il vraiment le bon?

Oui, parce qu'il faut répondre à cette attaque frontale du salaire minimum déjà introduit dans cinq cantons. Le patronat lui-même est divisé sur cette ingérence du droit cantonal. C'est pourquoi nous proposons deux textes: un pour ancrer le principe dans la Constitution et l'autre, législatif, pour introduire un salaire minimum légal cantonal à 23 fr. par heure. Le texte se fonde sur le modèle neuchâtelois, confirmé par le Tribunal fédéral et repris à Genève. Nous attendons que les services cantonaux valident nos textes pour commencer la récolte de signatures.

Simone Honegger

Une forêt urbaine sera plantée aux Plaines-du-Loup à Lausanne

Urbanisme

La Ville a dévoilé le projet qui a remporté le concours des espaces publics pour la deuxième étape de l'écoquartier. Dont un hectare appelé à être «très densément» boisé.

Les premiers habitants - plus de 350 personnes - de l'écoquartier des hauts de la ville de Lausanne vont déjà voir arriver plus de 400 arbres. Mais sur le deuxième secteur des Plaines-du-Loup - il y en a quatre en tout -, plus d'un millier d'arbres seront plantés à l'horizon 2028-2029.

Dans cet espace, qui se situe grosso modo au centre de l'écoquartier, les aménagements extérieurs vont déterminer l'identité et l'organisation de la zone. La ville a prévu une articulation fine entre les espaces bâtis et les espaces vides, indique un communiqué.



La mise à l'enquête publique du nouveau plan d'affectation est prévue pour 2024. Mais «Promenons-nous dans les bois», du bureau Monnier Architecture du Paysage, a d'ores et déjà remporté le concours d'aménagement

des espaces publics. Ce projet lauréat est à découvrir au Forum d'architecture (f'ar) jusqu'au 29 janvier.

Élément phare de cette proposition: une forêt urbaine. «Un secteur de plus d'un hectare sera lar-

gement arboré», explique Guillaume Dekkil, responsable du Bureau de développement et projet Métamorphose (BDM) de la Ville.

«Cet espace sera pensé comme une forêt, avec un sol retravaillé. Il y aura un endroit très densé-

Le deuxième secteur qui va être construit et aménagé aux Plaines-du-Loup sera encore plus verdoyant que le premier.

© FILIPPO BOLOGNESE
IMAGES ARCHITECTURAL
VISUALIZATION

ment planté et des clairières où il sera possible par exemple de jouer avec ses enfants», ajoute-t-il, promettant la plantation de plus d'un millier d'arbres.

Vingt bâtiments avec 1100 logements

En tout, cette deuxième étape s'étend sur 169'000 m². Vingt bâtiments - et 1100 logements - y seront érigés par des investisseurs, que les porteurs de projet iront chercher d'ici à la fin de l'année. L'ensemble comprendra aussi des bureaux, des commerces, une école de 32 classes et des équipements sportifs.

Ce secteur bien arborisé est-il une réponse à ceux qui critiquaient l'absence de verdure des premiers aménagements? «La première étape est très plantée, la deuxième le sera encore plus», insiste Guillaume Dekkil.

Ces arborisations vont à répondre aux enjeux globaux du réchauffement climatique ainsi que du plan canopée de la Ville. ATS



Les Plaines-du-Loup représentent le plus grand projet jamais réalisé dans la capitale vaudoise. (LAUSANNE, AOÛT 2022 / JEAN-CHRISTOPHE BOTTI/KEYSTONE)

Une forêt en plein Lausanne

VAUD L'aménagement du deuxième secteur de l'écoquartier des Plaines-du-Loup a été dévoilé hier avec, en son cœur, une vaste canopée. Pour les autorités, ce n'est pas une réponse aux critiques envers le manque de verdure du premier secteur

YAN PAUCHARD
@yanpauchard

Une vaste canopée de 1800 arbres à terme, véritable forêt urbaine, devrait être réalisée sur les hauts de Lausanne. C'est le projet proposé par le lauréat du concours d'aménagements d'espaces publics du deuxième secteur de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, dont les résultats sont rendus publics ce jeudi. Signé par le bureau lausannois Monnier Architecture Paysage, le concept au nom évocateur de «Promenons-nous dans les bois» promet de transfigurer à l'horizon 2029 la zone du parking du vélodrome, au-dessus du stade de la Pontaise.

«C'est comme si nous prenions la forêt de La Louve et que nous la tirions à l'intérieur du quartier», résume Maxime Monnier, responsable du projet, ravi d'avoir remporté ce concours aux procédures complexes et à l'ampleur rare. «Le secteur s'étend sur 170 000 m², relève l'architecte-paysagiste. Nous avons dû nous regrouper avec d'autres bureaux pour monter le dossier qui représente un total de 1500 heures de travail.» Parmi les collaborations, il souligne celle avec un bureau d'ingénieurs agro-pédologues, spécialisé dans l'étude du sol, afin de travailler sur «la réutilisation des terres sur place». Quelque 90 000 m² de matériaux seront en effet sortis durant le chantier des 20 immeubles prévus, dont la construction devrait débuter en 2026.

Pour rappel, situées en contrebas de l'aérodrome de la Blécherette, les Plaines-du-Loup demeurent le plus grand projet jamais réalisé dans la capitale vaudoise, avec un total de 8000 personnes et 3000 emplois. L'ambitieux écoquartier découle de «Métamorphose», programme d'aménagement entrepris en 2007, approuvé en votation populaire, et devant guider le développement urbanistique de la quatrième ville de Suisse. Dans ce contexte, le premier secteur des Plaines-du-Loup est en phase de réalisation (il sera terminé mi-2024) et les premiers habitants se sont installés en juillet 2022. Quartier à la mixité sociale et aux exigences écologiques fortes (tous les immeubles répondent aux normes du concept «société à 2000 watts»), ce premier secteur avait néanmoins suscité des critiques, notamment sur la forte densité de la zone, la hauteur des immeubles et le manque de verdure.

«Un véritable continuum»

Des reproches qu'écarte le syndicat lausannois Grégoire Junod, responsable notamment du développement urbain. «Plus de 400 arbres seront plantés dans ce premier secteur, actuellement en chantier. Au final, celui-ci sera très arborisé et végétalisé.» Aux yeux du socialiste, le projet de forêt urbaine dans le deuxième secteur de l'écoquartier, qui demeure le plus étendu, n'est en aucun cas une correction par rapport au premier. «Je souhaite casser l'idée que cette nouvelle zone des Plaines-du-Loup sera verte et que la première ne le serait pas. Au contraire, il y a un véritable continuum entre les deux projets», explicite l'élu.

Grégoire Junod reconnaît néanmoins un changement de philosophie – «on

passé de jardins arborisés à une forêt» –, en lien avec le renforcement des préoccupations climatiques et la nécessité, entre autres, de lutter contre les îlots de chaleur en ville. «Ce nouveau quartier doit nous permettre d'atteindre les objectifs fixés par les Accords de Paris», poursuit le syndic qui précise que les critères de «société à 2000 watts» seront relevés pour les immeubles du deuxième secteur.

De son côté, Guillaume Dekkil, responsable du Bureau de développement et projet «Métamorphose», se félicite de la fin de cette procédure de concours. «C'est une étape importante, qui apporte une véritable colonne vertébrale au développement de la zone, note-t-il. Elle donne aussi envie de s'engager dans le projet et offre une vision globale du périmètre pour les investisseurs.» Outre le lancement cette année d'un concours d'architecture pour la future école du quartier, la prochaine grande étape pour le deuxième secteur des Plaines-du-Loup sera la mise à l'enquête du Plan d'affectation prévue au cours du premier semestre de 2024.

Au final, cette «zone 2» sera divisée en 20 lots, avec comme ligne directrice la mixité sociale. Pour les quelque 1100 logements planifiés, la règle des «trois tiers» sera conservée, c'est-à-dire répartis entre logements subventionnés, logements à loyer abordable et logements en marché libre (PPE ou location). «Le projet retenu a l'avantage d'arriver à concilier des espaces urbains forts, notamment autour de la future ligne de métro, et des espaces naturels, avec des biotopes et une forêt, tient encore à ajouter Guillaume Dekkil. C'est un concept non seulement dans l'air du temps, mais qui, je l'espère, nous permettra d'anticiper les préoccupations de 2050.»

Le chemin vers un pays neutre en carbone

CLIMAT La Confédération a publié hier les mesures qui permettront d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050. Elle mise entièrement sur le renouvelable

ATS

L'approvisionnement en chaleur du pays doit être neutre en carbone d'ici au milieu du siècle. La Confédération a dévoilé les mesures qui rendront cet objectif possible. Le domaine de la chaleur correspond aujourd'hui en Suisse à quelque 50% de la consommation énergétique et cause plus de 35% des émissions de CO₂. Pour atteindre l'objectif

de zéro émission nette, la Stratégie Chaleur 2050 vise à couvrir tous les besoins avec des énergies renouvelables et sans émission de CO₂ d'ici à 2050, indique l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Economies d'énergie

Les énergies renouvelables doivent remplacer les énergies fossiles et la consommation d'énergie doit diminuer d'environ 30% d'ici à 2050 par rapport à 2020 dans le domaine de la chaleur. La stratégie doit servir de guide pour développer des mesures de décarbonation du système suisse d'approvisionnement en énergie, notamment dans le domaine de la chaleur.

L'UDC a de son côté déposé hier à Berne quelque 100 000 signatures contre le contre-projet à l'initiative sur les glaciers. La neutralité carbone, prévue par le texte, est justement dans sa ligne de mire. Le peuple devrait se prononcer le 18 juin.

Atteindre la neutralité carbone en 2050, comme le prévoit le contre-projet, reviendrait à interdire le mazout, l'essence, le diesel et le gaz, estiment les référendaires. Les voitures à essence et les chauffages au mazout devraient alors être mis au rebut, et leurs remplaçants utiliser de l'électricité. La crise énergétique en serait accentuée et les prix exploseraient, estiment-ils.

Pollution aux dioxines: de nouvelles directives

VAUD Diminution de la consommation d'œufs, lancement d'une étude épidémiologique, mise à jour des cartes: les autorités ont présenté un bilan après de nouvelles analyses des sols effectuées l'année passée dans l'agglomération lausannoise

FANNY SCUDERI
@FannyScuderi

«C'est une pollution d'une ampleur inédite, dans un terrain urbain très dense», a lancé d'emblée Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat chargé de l'Environnement lors d'une conférence de presse visant à annoncer les principales avancées depuis la découverte en 2021 d'une pollution aux dioxines dans la région de Lausanne. «Selon les connaissances actuelles, il n'y a pas de risque sur la santé pour la population», a-t-il affirmé.

«En matière de santé publique, nous sommes face à un défi de taille et dans une situation d'apprentissage permanent», a ajouté le médecin cantonal Karim Boubaker. Il a annoncé une étude d'imprégnation aux dioxines au sein de la population lausannoise, afin de comparer la concentration dans le sang des personnes au sein du périmètre pollué au reste de la population vaudoise. Les résultats sont attendus pour mi-2024.

«Le périmètre de la contamination n'a pas augmenté mais a été précisé»

VASSILIS VENIZELOS, CONSEILLER D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT

A Lausanne, aucune nouvelle source de pollution n'a été identifiée, s'est réjoui le ministre cantonal. L'ancienne centrale d'incinération du Vallon semble bien être la cause de la pollution. Après les 231 nouvelles analyses effectuées en 2022 dans la région lausannoise, pour un total de 440 depuis la découverte de la pollution en 2021, les autorités ont ajusté le périmètre des recommandations sanitaires. Le public peut le consulter via une carte.

Aux recommandations traditionnelles, rinçage des fruits et légumes, limitation de la consommation des cucurbitacées, et surveillance des enfants

afin qu'ils n'ingèrent pas de la terre s'ajoute la diminution de la consommation d'œufs de poulaillers privés. Une étude d'Unisanté a montré des teneurs en dioxines plus élevées qu'attendu sur des terrains situés en dehors du périmètre de pollution. Il est désormais recommandé de renoncer à la consommation d'œufs si les poules picorent au sein de parcelles particulièrement contaminées. Cette zone comprend la forêt de Sauvabellin et ses alentours.

Pour les autres parcelles moins contaminées, la consommation doit se limiter à un œuf par semaine et par personne. La zone est ici plus large: Du parc de Valency aux abords du Mont à l'ouest, et s'étend à l'est jusqu'au bois de la Chenaula et près de Pully. Les exploitations agricoles feront l'objet d'investigations. Des mesures ont déjà été prises pour les deux principaux sites fournisseur de volailles de la région.

Des terres revalorisées

«Le périmètre de la contamination n'a pas augmenté mais a été précisé», a insisté Vassilis Venizelos. Ces nouvelles données amènent le canton à transmettre 52 nouvelles décisions de restriction et d'interdiction de l'usage des sols. Elles s'adressent en majorité à des entités publiques. Egalement cartographiées, 4000 parcelles doivent faire l'objet d'investigations en vue d'un possible assainissement.

L'avenir des sols pollués n'est pas encore totalement fixé. Le canton espère bénéficier d'un financement fédéral dans le cadre de la révision de la loi sur la protection de l'environnement.

Les experts cantonaux souhaitent explorer des «méthodes innovantes» d'assainissement. En attendant que celles-ci soient précisées, les autorités ont détaillé l'application d'une nouvelle directive demandant de valoriser la terre polluée. C'est le cas par exemple dans le chantier des Plaines-du-Loup: la concentration de dioxines étant inférieure à 20 nanogrammes par kilo de sol (TEQ étant une unité de mesure de toxicité), les sols peuvent être valorisés sur place, à l'exception des places de jeux pour enfants ou aux jardins potagers... Pour ces derniers, «l'exigence est d'utiliser des terres non polluées», précisent les autorités. ■

PUBLICITÉ

«Pour moi, la liberté de choix, c'est être libre de décider et d'agir.»

Thomas Brunner
Responsable Service externe Suisse

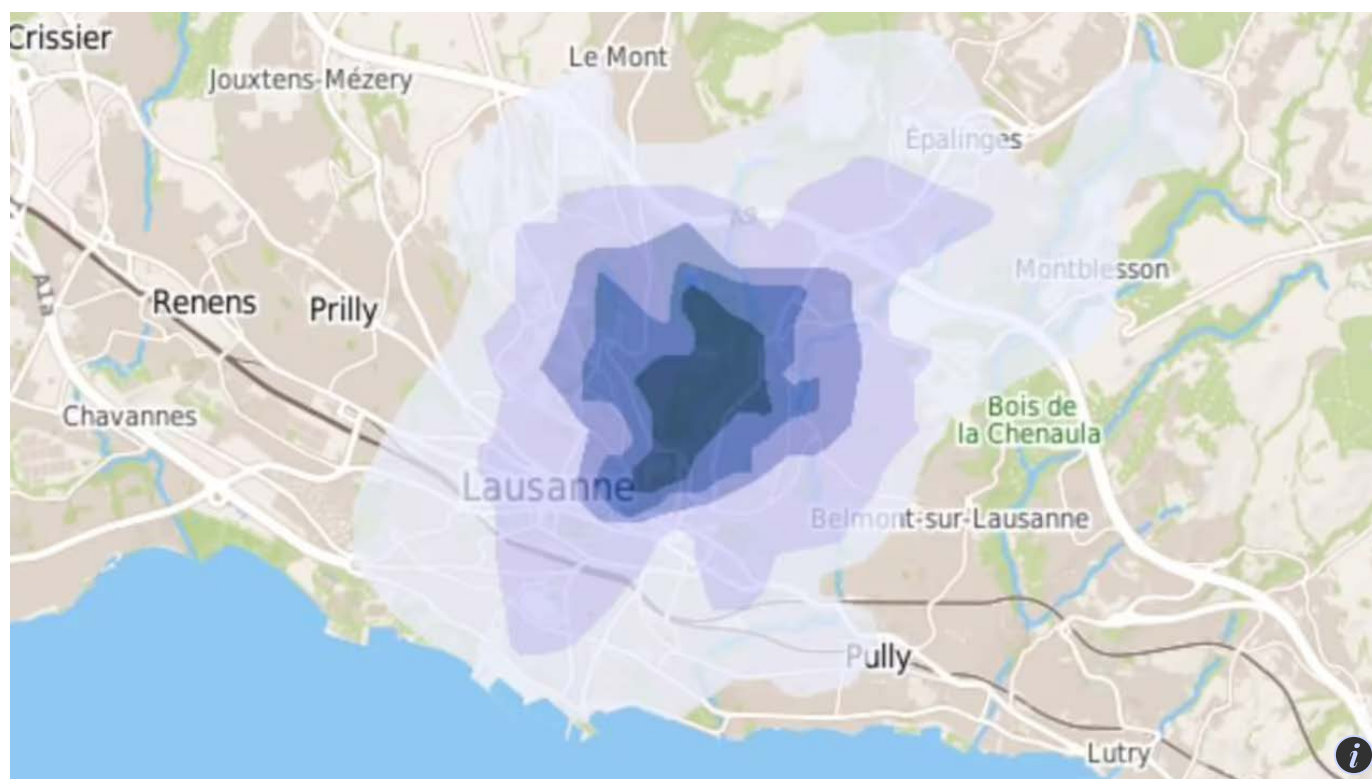
Pour offrir à nos clients la liberté de choix.

SwissLife

ALIMENTATION | POLLUTION | NEWS

Publié le 19 janvier 2023 16:47. Modifié le 19 janvier 2023 18:00.

Pollution aux dioxines à Lausanne: une étude lancée pour mesurer l'exposition des habitants

par [Nina Schretr](#)[Offrir cet article](#)

Deux ans après la découverte de la pollution de sols aux dioxines à Lausanne, l'Etat de Vaud et la Ville ont révélé les résultats de leurs analyses menées en 2022.

Le moment était attendu. Deux ans après la découverte de taux anormalement hauts de dioxines dans les sols lausannois, les autorités vaudoises et la Ville de Lausanne ont présenté ce 19 janvier 2023 les résultats des investigations menées l'an dernier. Conseil d'Etat, direction générale de l'environnement, médecin et vétérinaire cantonaux avaient fait le déplacement pour l'occasion.

En résumé: une volonté de rassurer la population – tout en lançant une étude d'exposition –, de nouvelles recommandations pour diminuer les risques, et des projets d'assainissement qui risquent de durer très longtemps.

Pourquoi les annonces étaient attendues. En octobre 2021, Lausanne a mis en place une série de mesures afin de limiter l'exposition de la population dans les zones particulièrement touchées par la pollution aux dioxines. Mais de nombreuses questions restaient encore en suspens: à quelle point la population est-elle exposée aux dioxines? Faut-il assainir certains sites pollués? Lesquels et comment? A qui cette charge incombe-t-elle, et avec quels financements? Unisanté sera-t-elle mandatée pour réaliser un suivi de l'exposition de la population?

Les autorités vaudoises et la ville, qui étaient attendues au tournant, ont joué la carte de la transparence. Et apporté beaucoup d'éléments de réponse.

«**Une pollution d'ampleur inédite**». Dans son discours, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat en charge du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, a voulu montrer une prise de conscience certaine de la gravité de la situation. «Il s'agit d'une pollution d'une ampleur inédite, dans un contexte urbain dense. Nous mettons tout en œuvre depuis la découverte de la pollution pour assurer la santé de la population et la prévention des risques.» Le canton a d'ailleurs publié en ligne, à destination de la population, [un dossier complet sur la question](#).

Lire aussi: [Lausanne: la pollution aux dioxines plus étendue et plus grave que prévu](#)

Il y a d'abord une bonne nouvelle: aucune nouvelle source de pollution aux dioxines n'a été identifiée dans le secteur. Les fumées de l'usine d'incinération du Vallon, démantelée en 2005, sont bien à l'origine de la pollution enregistrée dans le sol.

Dioxines, quésaco?

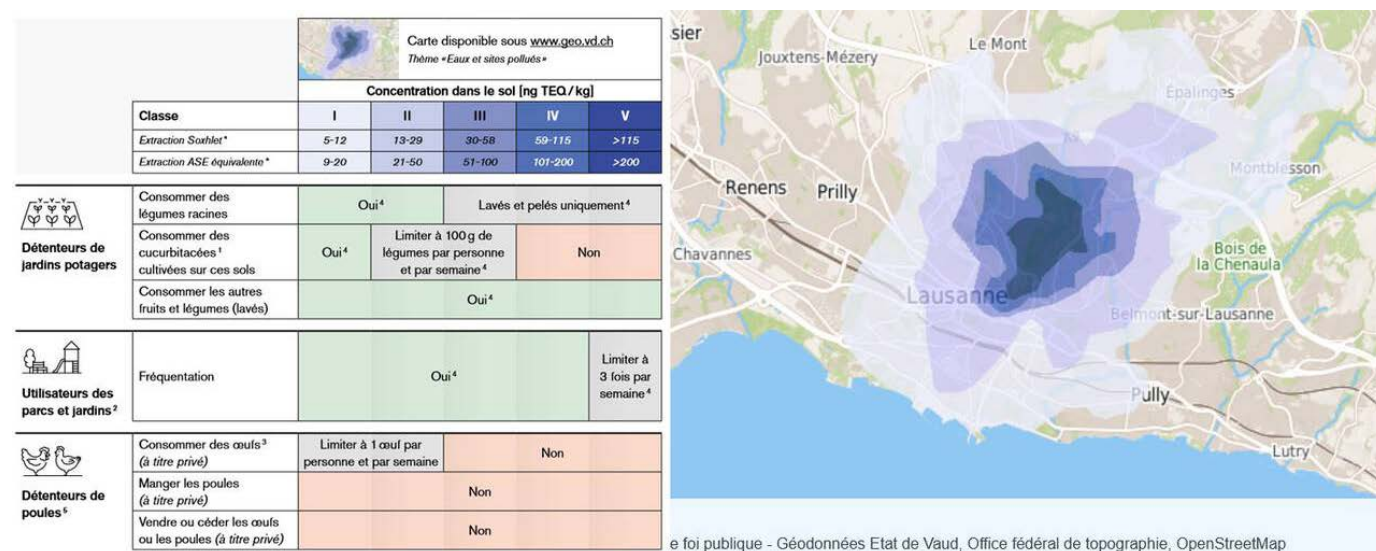
Les dioxines constituent une famille de polluants organiques persistants, à la toxicité variable, générés lors de la combustion de certains matériaux. Dans le cas présent, il s'agit de déchets de l'usine d'incinération du Vallon.

Peu solubles dans l'eau, les dioxines s'accumulent dans les tissus gras et la chaîne alimentaire. Elles sont classées cancérogènes par le Centre international de Recherche sur le Cancer, et la principale source d'exposition est alimentaire (viande, produits laitiers, poissons et fruits de mer).

Leur concentration dans le sol, qui tient compte du degré de toxicité, s'exprime en nanogramme d'équivalents toxiques par kilogramme de sol (ng TEQ/kg).

De nouvelles recommandations à la population. Après avoir mené de nouvelles analyses des sols en 2022 (pour 440 prélèvements au total), le canton et la ville ont adapté les recommandations émises en 2021, et un périmètre élargi par rapport aux premières cartes établies fin 2021.

Une cinquantaine de nouvelles décisions de restrictions, et même d'interdiction d'usage des sols, sont prévues, tant pour des propriétaires privés que des entités publiques. L'objectif: limiter la consommation d'œufs et de cucurbitacées, et prévenir l'ingestion involontaire de terre par les enfants.



Recommandations sanitaires pour la population, en fonction de la concentration en dioxines de la zone d'habitation. | Direction générale de l'environnement du canton de Vaud, montage.

- Une grande nouveauté est l'application de recommandations dès 5 ng TEG/kg, un seuil quatre fois inférieur à celui proposé fin 2021, à la suite d'une étude d'Unisanté sur l'exposition de la volaille aux sols pollués en dioxines.
- Pour les zones concernées, les détenteurs de poules sont invités à ne pas ingérer plus d'un œuf par semaine. La consommation est même complètement déconseillée sur les sites à plus de 50 ng TEG / kg.

Karim Boubaker, médecin cantonal, explique l'évolution des recommandations par «un apprentissage permanent»:

«Ce type de situation nous amène à revoir et revisiter notre manière de travailler pour fournir des réponses à la population. Les études que nous avons menées nous ont

«...fournir des réponses à la population. Les études que nous avons menées nous ont permis d'adapter les recommandations générales pour éviter une exposition.»

Le médecin a néanmoins tenu à rassurer l'auditoire à plusieurs reprises: «on est loin d'un cas Seveso». L'exposition se fait à bas bruit, dans la chaîne alimentaire (avec certains légumes et les volailles installés sur des sites pollués). La population n'est pas en danger, a-t-il conclu:

«On prend plus de risques dans nos activités quotidiennes que vous n'en prendrez jamais en mangeant la terre de votre jardin.»

Reste que la méfiance de la population existe, de même que les incertitudes quant à l'exposition réelle de la population. Unisanté est donc mandaté pour mener une étude d'imprégnation aux dioxines dans la population de la région lausannoise. Une option déjà envisagée – il y a un an – par Natacha Litzistorf, conseillère municipale de Lausanne, en charge de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, absente à la conférence de presse «pour des raisons de santé».

L'étude en question. Les participants, entre 100 à 200 personnes, seront divisés en deux groupes:

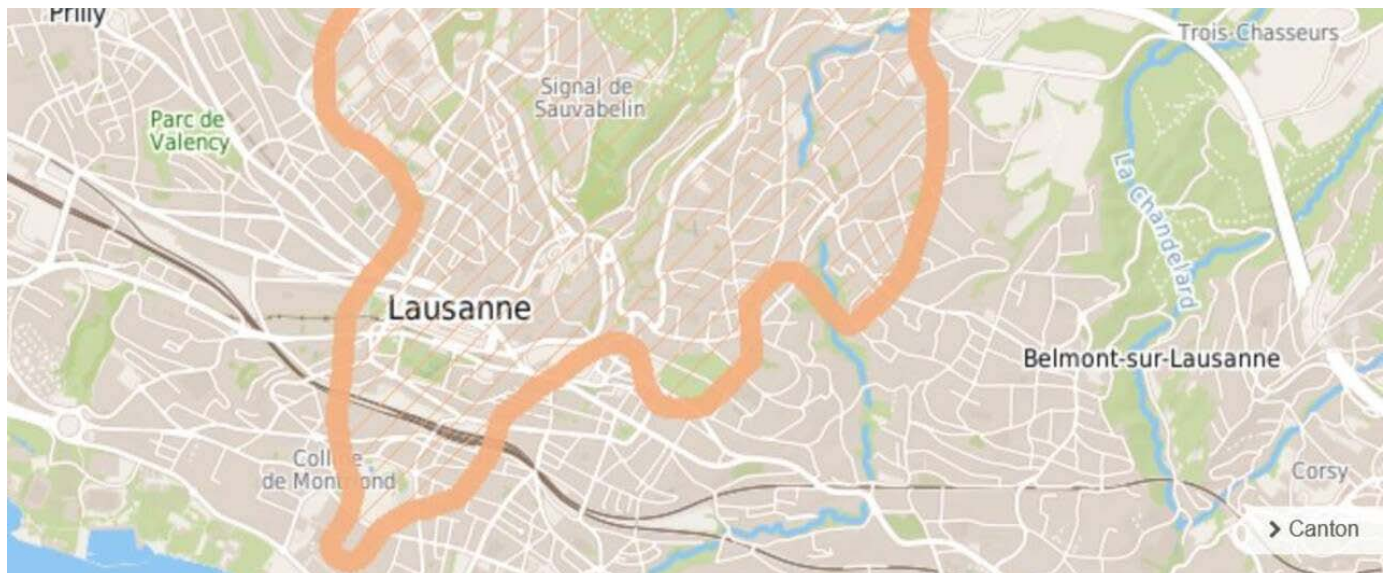
- un groupe de référence, constitué de résidents hors région lausannoise, dans le canton;
- un second, composé de résidents de la région lausannoise établis depuis au moins 5 ans dans une zone de concentration de dioxines supérieures à 5 TEG ng/kg de sol.

Notons que ce seuil est bien inférieur à celui de 20 ng TEQ/kg évoqué jusqu'alors – et qui constitue le seuil d'investigation imposé aux cantons dans l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols. Les résultats sont attendus pour mi-2024.

Quant à l'idée de mettre en place une étude de cohorte dans la durée, Karim Boubakar explique qu'elle est envisagée, mais encore prématurée.

Assainir, mais comment? Autre grand chantier à venir: évaluer la nécessité d'assainir les sols contaminés à plus de 20 ng TEQ/kg. 4000 parcelles sont ainsi concernées dans la ville.





Périmètre des investigations et des potentiels assainissements, pour les jardins privés, familiaux, lieux de jeux pour enfants. La pollution en dioxines est égale ou supérieure à 20 ng TEQ/kg de sol. | DGE

La solution la plus sûre est d'excaver le sol et de la remplacer par de la terre non contaminée. Une mission irréaliste à grande échelle, mais qui envisageable pour les jardins des particuliers, estime François Füllemann, responsable de la protection des sols à la DGE. D'autres méthodes, dites de bio-augmentation et biostimulation, utilisant des bactéries dévoreuses de ces substances, sont évoquées... Mais ces belles innovations ne sont jusqu'à présent pas sorties des laboratoires, s'inquiète François Füllemann. Le projet, titanesque, s'annonce périlleux.

Qui va payer?

C'est là toute la question... et elle n'est pas tranchée. Vaud se bat actuellement pour que la Confédération mette la main au pot des projets de dépollution, avec la révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement.

LIRE AUSSI

SCIENCES | PLASTIQUE | NEWS

Il neige des plastiques en Suisse, et on les respire au quotidien

par [Rachel Barbara Häubi](#)

